

## POLITIQUE A24

### Politique sur la neutralité institutionnelle

Approuvée par :	Conseil d'administration
Date d'entrée en vigueur :	18 octobre 2024
Remplace :	Nouvelle
Date de la dernière révision :	18 octobre 2024
Date de la prochaine révision :	2029
Secteur :	Communications
Responsable :	Direction des Communications
Politique de référence :	<a href="#">Politique B 09 Maintien du droit à la liberté d'expression</a>

#### Objectif

Le Collège Boréal s'engage à instaurer un environnement qui favorise le dialogue ouvert, valorise la diversité et respecte l'indépendance des points de vue des membres de sa communauté. En accord avec cet engagement et conformément à la Politique B 09 Maintien du droit à la liberté d'expression en vigueur, le Collège reconnaît l'importance que revêt l'impartialité et s'abstient de toute prise de position politique ou sociale, autre que celles qui sont conformes au mandat et aux politiques du Collège.

#### Définitions

Mot/terme	Définition
Neutralité institutionnelle	Le Collège Boréal définit la neutralité institutionnelle comme une attitude d'abstention bienveillante portant sur le principe selon lequel l'enseignement et les prises de position dans les établissements publics doivent être neutres.
Questions politiques et sociales	Par questions politiques et sociales, le Collège Boréal entend, sans s'y restreindre, les questions touchant les domaines de l'appartenance ethnique, de l'identité de genre, de la religion, et de diverses idéologies ou morales afin de ne favoriser aucune opinion au détriment d'une autre.

#### Énoncé

Cette politique s'applique à la présidence du Collège, à la présidence et aux membres du Conseil d'administration (CA), aux membres du Comité de direction (CD) et aux personnes à qui l'autorité de porte-parole a été déléguée au nom de ces personnes ou du Collège, incluant chaque membre du

personnel qui prend la parole lors d'une rencontre ou qui fait un affichage sur les comptes du Collège sur les réseaux sociaux dans l'exercice de ses fonctions. Cette politique ne s'applique pas aux déclarations personnelles faites par les responsables du Collège en dehors de leurs fonctions institutionnelles.

Le Collège Boréal tient à cœur le maintien d'un environnement inclusif où sont respectés les points de vue des membres de sa communauté. Par son adhésion aux principes de neutralité institutionnelle, le Collège veut promouvoir un climat accueillant où sont favorisées, en permanence, l'aventure intellectuelle, la diversité et l'ouverture d'esprit.

Le Collège Boréal est une communauté aux points de vue hétérogènes incarnés par sa clientèle, son personnel, les personnes diplômées et les bénévoles. Dans le souci de respecter cette diversité et de préserver un environnement propice au libre échange des idées, le Collège se doit de maintenir une neutralité institutionnelle à l'égard des questions politiques et sociales.

Respect des échanges : le Collège valorise la diversité des croyances et des opinions qui caractérise sa communauté, un milieu qui favorise les échanges respectueux.

Impartialité : Le Collège restera impartial concernant les questions de nature politique et sociale et s'abstiendra de tout plaidoyer notamment en faveur de partis politiques ou de causes quelconques, autres que celles conformes à ses valeurs.

Sans parti pris : La neutralité institutionnelle que s'impose le Collège ne sera pas influencée par les croyances et les opinions des personnes qui le dirigent. En tant qu'établissement d'enseignement, le Collège doit s'affirmer comme une entité collective qui transcende les perspectives hétérogènes de ses membres, y compris des personnes qui le dirigent.

## **Politiques connexes**

## **Matériel connexe**

## **Annexes – Documentation à l'appui**